



# Les nouvelles d' **ARCIZAC** **ADOUR**



Septembre 2024

## *L'édito du maire*

En cette rentrée scolaire perturbée par une actualité politique difficile, un surcroît d'incivilités, parfois mortelles, relatées dans les médias et des conflits qui n'en finissent pas, je souhaitais vous remercier pour votre implication.

En effet, cette année deux rendez-vous électoraux nous ont occupés et à Arcizac vous avez été très nombreux à vous mobiliser : pour les élections européennes, 63,6 % de participation contre 51,50 % au niveau national et aux législatives 78,8% au 1<sup>er</sup> tour, 79 % au 2<sup>nd</sup>, pour 59,39 % et 66,7 % au niveau national. Ces résultats, toujours élevés dans notre commune, montrent votre souci pour notre avenir et tout l'intérêt que vous portez à « la chose publique ».

L'été a lui aussi été plus calme que les précédents sur le village. L'effet Jeux Olympiques ? Un été marqué par un arrêté d'interdiction de baignade dans l'Adour que j'ai dû prendre compte tenu du trop grand nombre de pratiques risquées (sauts depuis des falaises, du pont...) et de dégradations chez des particuliers. Le phénomène prenait de plus en plus d'ampleur, notamment en raison du partage du « spot » sur les réseaux sociaux. La gendarmerie a veillé à l'application de l'arrêté et j'espère que le calme reviendra sur les berges de l'Adour.

Me faisant l'écho des mails que je reçois et des personnes que je rencontre, je profite de cet édito pour vous rappeler quelques règles de droit et de savoir-vivre. Chacun est tenu d'entretenir sa propriété sans que la végéta-

tion ne gêne ses voisins. Les travaux de jardinage et de bricolage sont autorisés les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et les jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h. (arrêté préfectoral du 27/12/1990). Le jardinage terminé, il est interdit de jeter dans la nature les déchets verts, de les brûler, ainsi que les déchets de travaux ou le contenu de la poubelle jaune. Si vous possédez une piscine, il est interdit de la vidanger sur la voie publique, chez son voisin, dans le réseau d'assainissement collectif (article 22 du décret du 3 juin 1994), il y a des règles précises à respecter.

Le stationnement permanent de véhicules est interdit sur la voie publique et ne doit pas gêner la circulation. A ce sujet, il devient de plus en plus difficile d'entretenir les voies communales car un trop grand nombre de véhicules stationnent le long des routes et le fauchage n'est plus réalisable. Dans la mesure du possible, il faut se garer chez soi. Enfin, chacun est tenu de faire en sorte que ses animaux de compagnie ne perturbent pas la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Toutes ces règles doivent nous aider à bien vivre ensemble, mais la meilleure façon de prévenir les conflits c'est de se parler.

Tout cela étant dit, je vous souhaite à toutes et à tous, ainsi qu'aux élèves et enseignants de notre Regroupement Pédagogique Intercommunal, aux collégiens, lycéens et étudiants de notre village une très bonne rentrée scolaire.

## LA CULTURE S'INVITE AU VILLAGE !



Les spectacles proposés les années précédentes ayant rencontré un large public, la municipalité a souhaité, cette année encore, poursuivre son engagement pour proposer aux habitants du village et des communes voisines une offre culturelle riche, variée et à tarif réduit. Le partenariat avec la Scène Nationale du Parvis a donc été renouvelé pour la saison 2024-2025. Trois spectacles seront ainsi organisés au sein du village, deux spectacles se tenant au Parvis à Ibos seront accessibles en navette gratuite depuis Arcizac et un spectacle à destination des scolaires aura lieu à la salle des fêtes.

Vous pouvez réserver vos places en déposant dans la boîte-aux-lettres de la mairie le bulletin ci-joint complété et accompagné du paiement. Dès lors que vous réservez l'un de ces spectacles, vous bénéficiez gratuitement de l'abonnement au Parvis, donnant accès aux tarifs préférentiels, tout au long de la saison, sur le spectacle vivant et le cinéma.

*Vendredi 18 octobre 2024* À 20h30 à la salle des fêtes d'Arcizac-Adour

### *150 kg à deux, on vous en met un peu plus ?*



Des textes ciselés genre dentelle du Puy, de l'humour de premier, second et douzième degrés et surtout deux hommes de scène au charisme impressionnant. Deux drôles d'oiseaux se livrent sans retenue à une festive joute verbale, un combat à mots nus, phrases délicates et refrains sans cholestérol.

Leur cahier des charges ? La légèreté ! Sur la balance, pas un gramme de gras, deux écritures aériennes, car, voyez-vous, ces deux-là ont de la plume ! Dans cet émincé de traits d'esprit en apesanteur, ils ont pour seules

armes une guitare aérienne et deux pupitres venus à pied. Deux poids... démesure ! Vincent Roca et Wally se croisaient régulièrement dans des festivals ou des galas. Jouant de leur même amour des mots, de leur même regard amusé sur la marche du monde et sur l'outrecuidance de leurs contemporains, ils se parlent, se lancent des défis, les relèvent... complices, joueurs, heureux de partager leur folie douce avec le public.

8 €, ou 6 € pour les étudiants, -26 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou de l'AAH.

*Vendredi 22 novembre 2024* À 20h30 à la salle des fêtes d'Arcizac-Adour

### *Parler flamenco*

**Stéphanie Fuster raconte en gestes, en mots et en rires une histoire du flamenco. Elle lui déclare sa flamme dans un spectacle en forme de conférence ludique et participative.**

Le solo *Questcequetudeviens?*, imaginé par Aurélien Bory, a fait découvrir au public du Parvis la somptueuse danseuse qu'est Stéphanie Fuster. En 2021, dans *Gradiva*, elle s'interrogeait sur les fantasmes qui l'avaient poussée à consacrer sa vie au flamenco. Sorte de « conversation avec le public », *Parler flamenco* dévoile les fondements et les arcanes, posture du corps, vie des mains et des pieds, entre ambiance festive et mise en scène d'un rituel de possession. Stéphanie Fuster conduit ses auditeurs vers la compréhension du flamenco, art « du sublime, le plus vivant, le plus humain de tous ».

8 €, ou 6 € pour les étudiants, -26 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou de l'AAH.



*Samedi 8 février 2025*

À 19h au Parvis à Ibos

## *Orchestre national du Capitole de Toulouse*



**L'orchestre national du Capitole de Toulouse, le chef d'orchestre Josep Pons et le pianiste Javier Perianes reviennent au Parvis pour célébrer le cent cinquantième de la naissance de Maurice Ravel. Un programme aux accents espagnols conclu par le formidable Boléro.**

Lorsqu'il s'installe à Paris, le compositeur espagnol Manuel de Falla se lie d'amitié avec Debussy et Ravel. Il est captivé par leur esthétique et, en retour, les compositeurs français reprennent des éléments de sa musique dans leurs œuvres. La fascination pour les cultures exotiques était déjà en expansion dans la capitale française et, en partie grâce à

l'influence des expositions universelles de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, un métissage entre l'impressionnisme français et la musique espagnole, vive et colorée, s'est développé. Ravel pour sa part, était né à Ciboure dans le Pays Basque, aux portes de l'Espagne. C'est ce métissage que Josep Pons et Javier Perianes, tous deux d'origine espagnole et complices réguliers de l'Orchestre national du Capitole de Toulouse, ont souhaité mettre en lumière.

25 €, ou 10 € pour les étudiants, -26 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou de l'AAH.

*Mercredi 12 mars 2025*

À 18h à la salle des fêtes d'Arcizac-Adour

## *Les voyages de Peer Gynt*

**À partir du monument de la culture norvégienne, Les Cadets proposent une adaptation de Peer Gynt sous la forme d'un concert conté, interactif et familial dans une version originale pour récitant, baryton, soprano et accordéon.**

Tout le monde connaît la musique de Peer Gynt sans le savoir, tant ses thèmes musicaux sont passés dans la culture populaire. Ce conte initiatique suit les mensonges et voyages d'un anti-héros, Peer Gynt, jeune norvégien qui ne peut s'empêcher de raconter des histoires et de s'inventer des vies, fuyant toujours plus loin les conséquences de ses actes.

8 €, ou 6 € pour les étudiants, -26 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou de l'AAH.



*Jeudi 22 mai 2025*

À 20h30 au Parvis à Ibos

## *Giselle*



**Le metteur en scène suisse François Gremaud revisite avec humour et virtuosité le chef d'œuvre du ballet classique Giselle. Un spectacle facétieux et drôle avec Samantha van Wissen, immense interprète des chorégraphies d'Anne Teresa de Keersmaeker.**

Petits bijoux d'intelligence et d'humour légèrement décalé, les spectacles de la 2b company font partie de ces moments qui mettent en joie. Le metteur en scène François Gremaud s'est lancé dans une exploration toute personnelle des grandes figures féminines tragiques des arts de la scène classiques : Phèdre !, Carmen. Sur scène, accompagnée d'un quatuor de musiciens, la danseuse

Samantha van Wissen raconte le ballet éponyme, archétype du ballet romantique, son histoire et son contexte, et en interprète les morceaux de bravoure avec une grâce éblouissante.

21 €, ou 10 € pour les étudiants, -26 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou de l'AAH.

### • Aires de jeux

Deux aires de jeux destinées aux enfants sont en cours de réalisation. Une sur le square du 19 mars 1962 et l'autre sur l'espace vert situé à côté de l'église. Par mesure de sécurité, elles seront fonctionnelles lorsqu'elles seront clôturées.



### • Réhabilitation de l'ancienne maternelle

Dans l'attente d'une dernière subvention pour boucler le plan de financier, le démarrage des travaux a pris du retard.

### • Réhabilitation de l'éclairage public

Le programme Tête en Led de réhabilitation de l'éclairage public a également pris du retard en raison du trop grand nombre de demandes au niveau départemental, auprès du SDE 65. Les travaux sont prévus pour le premier semestre 2025. En attendant la réalisation de cette réhabilitation, les éclairages défectueux ne sont plus remplacés par le syndicat.



### • Réseau électrique

D'importants travaux de renforcement du réseau électrique seront prochainement réalisés rue de l'Adour incluant un enfouissement des lignes, y compris pour l'impassé Camp Debat.



**ARCIZAC**  
**ADOUR**



*Suivez l'actualité du village sur  
[arcizac-adour.fr](http://arcizac-adour.fr) ou en vous  
inscrivant à la lettre d'information !*